



Réunion du CCE le 10 juillet 2013

Questions posées par le syndicat CGT :

1. Quels seront les volumes de production pour chaque site ? (Année 2013 et prévisions 1^{er} semestre 2014)

Réponse :

- *Bourbon-Lancy : La production actuelle est maintenue jusqu'à fin juillet. En septembre, une révision des volumes est prévue. La production globale annuelle va diminuer de 5% soit un volume de 51 000 moteurs. Pour 2014, il est prématuré de donner des indications mais le volume devrait être légèrement inférieur. Nous travaillons sur l'anticipation des volumes de 2014.*
- *Garchizy : Le volume annuel est en baisse de l'ordre de 20%. Un plan d'activité est en cours pour améliorer la compétitivité du site. Nous allons voir pour démarrer le C16 ainsi que les autres variantes pour l'ensemble des pièces sauf les bielles. L'activité de facturation qui était réalisée sur Saint-Priest a été transférée sur le site de Garchizy.*
- *La situation globale du marché : Stable en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, aligné par rapport au budget en Asie et diminution des volumes en Europe, Afrique et Moyen-Orient notamment dans la gamme poids-lourd et agricole. »*

2. a) Quels sont les effectifs actuels sur l'ensemble des sites (Selon type de contrat) ?

b) Quelles sont les prévisions en termes d'effectif pour les années à venir ?

Réponse :

« a) Bourbon-Lancy : 1395 salariés en CDI, 267 intérimaires et 7 contrats de professionnalisation et apprentissage.

Garchizy : 127 salariés en CDI.

Saint-Priest : 4 salariés en CDI.

b) La tendance des effectifs restera stable pour les années à venir. »

3. Nous demandons l'embauche des intérimaires sur le site de Bourbon-Lancy afin de pallier aux départs involontaires ou naturels mais également suite aux volumes.

Réponse :

« Il n'est pas prévu des embauches. Par contre, nous aurons recours à des intérimaires en septembre et nous vous transmettrons plus d'informations dans 2 semaines. »

4. Comme demandé par le syndicat CGT lors de la commission économique du 4 juillet 2013, nous demandons une expertise des comptes afin, notamment, de vérifier l'exactitude de la participation aux bénéfices.

Réponse :

« C'est votre droit de demander une expertise. Sachez que nous sommes actuellement sous contrôle fiscal jusqu'à fin octobre 2013 et que le résultat sera communiqué en novembre ou décembre 2013. Les agents du fisc vérifient les années 2009 à 2011. »

5. Avez-vous une réponse écrite à nous transmettre suite à notre courrier du 11 juin 2013 relatif à CNH Industrial ?

Réponse :

« Nous vous répondrons. »

6. Suite à la signature (CGT non signataire) de l'ANI sur la sécurisation de l'emploi relatif à l'activité partiel, un décret a été publié au journal officiel du 28 juin 2013 qui mentionne que le dispositif APLD (Chômage partiel) passe de 75 à 70 % au 1^{er} juillet 2013 et en parallèle l'allocation versée aux entreprises reste identique (7,74 € par heure chômée pour les entreprises de 1 à 250 salariés et 7,23 € par heure chômée pour les entreprises de plus de 250 salariés). Le syndicat CGT demande de maintenir au minimum le taux à 75 %.

Réponse :

« Nous allons étudier votre demande et nous vous répondrons. »

La CGT

jeudi 11 juillet 2013